



**CSA BONAPARTE**  
Quartier Bonaparte  
83 300 Draguignan



**DUC triathlon Dracénie**  
Avenue de la cerisaie  
83300 Draguignan

## **Règlement des courses**

### **« Cross Duathlon de la Dracénie le 17 Mars 2019 »**

Le « Duathlon » est un sport enchaîné, dérivé du triathlon, qui combine une course à pied suivie par une épreuve de vélo et finir par une épreuve de course à pied, avec chronométrage et classement. Nous organisons 3 courses aux formats suivants :

<b>Epreuve &lt;&lt; S &gt;&gt;</b>	<b>5km de trail - 18km VTT - 2,5km de trail</b> <b>A partir de la catégorie « Cadet » - En individuel ou en relais</b>
<b>Epreuve &lt;&lt; 12-14 ans &gt;&gt;</b>	<b>750m trail - 5 km VTT - 750m de trail</b>
<b>Epreuve &lt;&lt; 10-12 ans &gt;&gt;</b>	<b>500m trail – 2.5km VTT - 500m de trail</b>
<b>Epreuve &lt;&lt;6-9ans&gt;&gt;</b>	<b>250m course à pied - 1km de VTT - 250m course à pied</b>

**L'épreuve :** Elle consiste en un duathlon distance Sprint : 5 kms course à pied en nature enchaîné par une course de vélo VTT de 18km sur piste forestière, puis une boucle de 2.5 kms de course à pied en nature.

**Parcours :** Le parcours d'une longueur totale de 25,500km emprunte un circuit forestier dans le domaine de Bergerol à Draguignan. Le parcours sera fléché (marquage horizontal ru-balise et jalonneurs sur les parcours course à pied et vélo).

Le parcours définitif reste cependant à valider par les autorités compétentes.

**Le Duathlon :** Il est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Une démarche d'éco-responsabilité est demandée aux participants. Ces derniers s'abstiendront de tout jet de déchets lors de leur course (contenants plastiques, emballages en tous genres, ...). Toute attitude contraire à ce principe pourra entraîner la disqualification d'un coureur dûment identifié.

**Engagement :** La compétition « S » est ouverte à toute personne en bonne condition physique, à partir de la catégorie cadet (né en 2004 et avant) sous réserves :  
- d'un entraînement préalable adapté au caractère particulier de la compétition,  
- il vous sera demandé un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du duathlon en compétition de moins d'un an conformément: loi N° 2016-41 du 26/01/2016 et son décret N° 2016-1157 du 24/08/2016 ou la présentation d'une licence FFTRI.

**Inscriptions :** Les taxes d'engagement enregistrées avant le 3 mars sont fixées à :

Duathlon S « Cross de la Dracénie » :

Individuel	20 €
Equipe (1 coureur/1 vététiste)	35 €

Duathlon jeunes 5 € / Duathlon enfants 5 €

Une majoration de 5 € sera appliquée sur toutes les inscriptions faites le jour de la course.

Les bulletins sont à envoyer à :

Patricia Guérisse  
1320 ancien chemin de Flayosc  
83 460 Les Arcs

**Dossards** : Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve de 09h à 10h. Ils seront à porter devant et entièrement visibles pendant l'épreuve. Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

**Départ/Arrivée** : L'arrivée sera jugée sur le même lieu que le départ.

Le départ de la course enfants sera donné à 10h00.

Le départ de la course jeunes 10 – 14 ans sera donné à 10h15

Le départ de la course S sera donné à 11h30.

**Récompenses et Trophées** :

Course S :

Les 70 premiers inscrits se verront remettre un cadeau-souvenir lors du retrait du dossard.

Trophées et lots récompenseront les trois premiers des catégories seniors et vétérans. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou compléter ladite liste des dotations prévues.

Un tirage au sort de dossards avec dotation en lots divers sera effectué lors de la cérémonie de remise des récompenses.

Courses jeunes et enfants : Trois premiers aux scratch filles et garçons .Pas de classement lots à tous les finishers.

**Ravitaillement** :

Un ravitaillement sera disponible sur la course, au niveau du parc à vélo.

**Jury** :

Un jury officiel dûment constitué est mis en place. Il est habilité à prononcer la mise hors course d'un participant en cas de non-respect des présentes conditions, de comportements antisportifs ou dangereux vis-à-vis de lui-même ou d'autrui.

**Médical** :

L'assistance médicale est assurée par une équipe de personnes dûment habilitées dans les domaines du secours et des urgences médicales. Le responsable en place est en droit de retirer un dossard lorsque l'état de santé d'un participant est jugé insuffisant pour la poursuite de l'épreuve.

**Assurances** :

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés visés sous 'Engagement' bénéficient des garanties accordées par la souscription d'une licence sportive. Il incombe aux autres participants 'non-licenciés' de s'assurer personnellement.

**Circulation et sécurité routière** :

Les participants doivent impérativement emprunter les pistes balisées par l'organisation.

Un service minimum de sécurité est assuré par des signaleurs bénévoles sur les carrefours, reste aux concurrents de bien reconnaître le parcours.

### **Sécurité générale :**

Une équipe de bénévoles assurera la sécurité de l'entrée du site de la manifestation. Un parking sera dédié aux participants avec mise en place d'un sas d'entrée permettant le contrôle individuel des personnels et des bagages avant de pénétrer sur le lieu de la compétition.

Le responsable de la sécurité sera en mesure de faire appel :

- Aux forces de sécurité intérieure si la situation l'exigeait :
  - o Police municipale : 04 94 68 88 52
  - o Police nationale : 04 94 39 44 06
  
- A la permanence des EMD pour compte rendu : 04 83 08 13 70 ou 04 83 08 13 71.

### **Annulation :**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs et des bénévoles, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Le cas échéant, l'annulation de la course ne donnera lieu à aucun remboursement.

### **Engagement contractuel :**

En acceptant son dossard, le participant atteste avoir pris connaissance des présentes conditions de participation et s'engage à en respecter sans restriction les dispositions énoncées. Il autorise l'organisation à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la course.